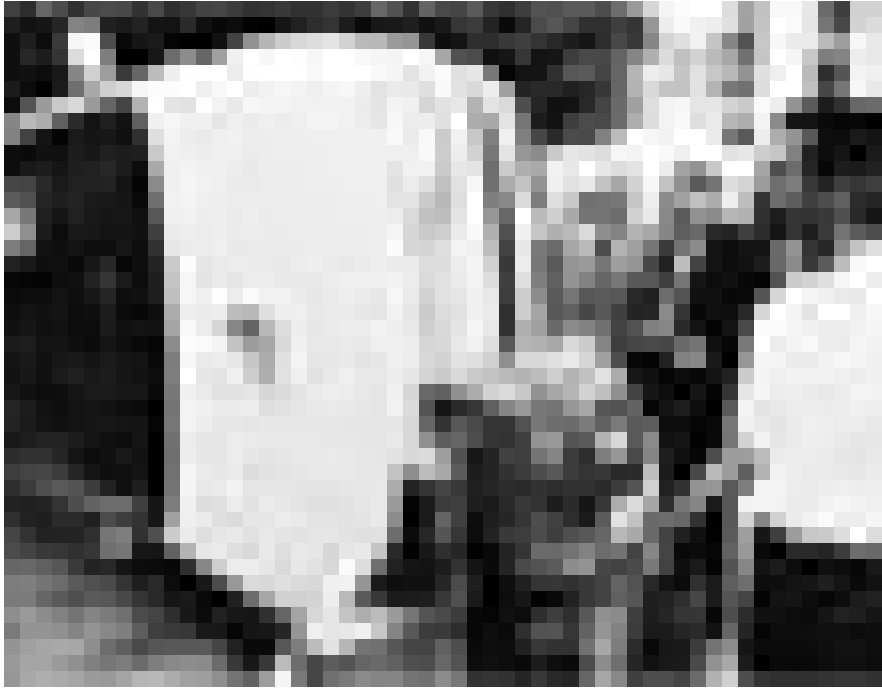


## PERMIS A POINTS

# Saignant, à point, cuit



Sensibiliser ou sanctionner? L'image montre une action pour promouvoir le port de la ceinture de sécurité. Le projet de loi prévoit que le fait de ne pas la porter coûtera un point du permis. (Photo: Sécurité Routière)

**Après le projet "BTB", voici celui du permis à points qui se heurte à un mélange d'objections justifiées et de contestations populistes. Les contre-propositions du POSL obligent le gouvernement à réfléchir: Quels comportements doivent être sanctionnés par un retrait de points?**

"Avec mon ABS, je peux rouler à 90 dans les villages, je saurai toujours freiner." "Au feu rouge, quand je suis pressé, je regarde à gauche, à droite, puis je passe." "Ça fait deux mois que j'aurais dû passer au garage avec mes pneus tout lisses. Pourvu qu'il n'y ait pas de contrôle."

Trois opinions d'automobilistes qui n'engagent qu'eux. Ils ou elles sont conscient-e-s de prendre un risque: celui de tomber dans un contrôle. Ce qu'ils/elles ne voient pas, c'est qu'ils/elles mettent en danger leur vie et celle des autres. En effet: "Cela ne peut pas être dangereux, puisqu'il ne m'est jamais rien arrivé." Et le jour où la réalité démontrera le contraire, il sera trop tard.

## Ça n'arrive qu'aux autres

Parmi les instruments de sensibilisation et de dissuasion pouvant servir à améliorer la sécurité routière, le permis à points peut occuper une place de choix. D'après l'exposé des motifs du projet de loi luxem-

bourgeois "l'objectif en est d'agir de façon ciblée contre les récidivistes en instaurant un système qui garantit la progressivité des sanctions et qui permet par conséquent de détecter plus aisément les conducteurs à risques." Paul Schmit, Commissaire de Gouvernement au Ministère des Transports est convaincu que le permis à points représente un progrès: "On ne peut plus payer sa contravention et recommencer comme si de rien n'était."

Nous avons interrogé Jean-Pierre Jerabek, secrétaire général de la Fédération Française des Automobile Clubs sur l'expérience française en la matière. Pour lui, la gestion du permis à points fonctionne bien et maintient les automobilistes en alerte. "Cela permet aussi une prévention de la récidive. Quand quelqu'un a perdu six points par exemple, il va choisir de faire un stage. Ce n'est pas une punition, mais une aide à des gens en difficultés, qui ne se rendent pas compte des conséquences de leur comportement."

Alors que le projet de loi a fait l'objet de vives critiques - souvent divergentes - de la part des chambres professionnelles et d'associations diverses, les partis de la majorité continuent à le supporter. Pour John Schummer (PD), le permis à points est dirigé contre les récidivistes qui rendent la circulation dangereuse. Et Norbert Hauptert (PCS) renchérit: "Oui au permis à points. Si quelqu'un dépasse les bornes à plusieurs reprises, il convient que ça fasse mal."

## Ce que pensent les gens

"Le projet de loi a un caractère très répressif et nous sommes fondamentalement opposés à ce texte", a déclaré Marc Zanussi lors de la conférence de presse du POSL lundi dernier. Un des principaux reproches formulés par les socialistes est que la liste des 134 comportements donnant lieu à un retrait de point est trop longue. Ils proposent de se limiter à "ce que les gens pensent que le permis à points doit sanctionner": délit d'ivresse, délit de grand excès de vitesse et accidents avec blessés et morts. Seraient épargnés d'un retrait de points les contraventions graves telles que "influence d'alcool" (entre 0,8 et 1,2 pour mille) et des excès de vitesse intermédiaires, par exemple entre 65 et 84 ki-

lomètres à l'heure en agglomération. De plus les retraits de points prévus sont cléments: On pourra accumuler jusqu'à six accidents non mortels ou états d'ivresse avant de perdre son permis. Le choix des socialistes est clair: utiliser le permis à points pour combattre la répétition excessive de comportements particulièrement dangereux.

L'intention du projet de loi est autre. Dans l'exposé des motifs on cite un avis du Conseil d'Etat: "La question se pose s'il est normal que des conducteurs qui sont sanctionnés autant de fois qu'ils tombent dans un contrôle routier (...) aient néanmoins un casier vierge et ne soient pas répertoriés en tant que chauffeurs dangereux." Le projet du gouvernement remédie à cela en tenant compte des contraventions graves. Les délits quant à eux sont déjà répertoriés au casier. La proposition socialiste par contre, en se restreignant à des délits, ne répond pas à la question soulevée. Elle amènerait les juges à effectuer des calculs comme: trois fois quatre points (correspondant à trois délits) égalent douze. Or même sans permis à points, le juge peut additionner trois délits et prononcer une interdiction de conduire.

## Les 134 manières

Cela étant, les 134 manières de perdre des points sont elles toutes indispensables? Précisons d'abord que le POSL est arrivé à ce chiffre en comptant chaque tiret du texte légal. Par exemple le "défaut de porter la ceinture de sécurité" donne lieu à 14 variantes de comportement. Par ailleurs ni le stationnement interdit, ni l'oubli du permis de conduire ne donnent lieu à un retrait de points. Néanmoins la liste contient des infractions qui violent surtout les règles de l'administration. Ainsi le fait de ne pas avoir de carte grise en règle coûte deux points et la conduite sans permis ou sans assurance en coûte quatre, alors que, pris isolément, cela ne représente pas de danger. C'est bien la crédibilité du permis à points qui est en jeu: instrument au service de la sécurité ou de la discipline?

Les critiques virulentes du POSL obligeront le gouvernement à revoir cette liste. Le risque existe cependant que le bébé soit jeté avec l'eau du bain. L'introduction d'un permis à points combattant les comportements dangereux à une large échelle se heurte à de nombreux obstacles. On peut légitimement être d'avis qu'il est trop tôt pour l'introduire. Mais prendre les obstacles comme prétexte pour en introduire une version "au rabais" serait un choix politiquement irresponsable.

Raymond Klein

## La faculté pédagogique

La Chambre vient d'approuver, cinq mois après son dépôt, une motion des Verts invitant le gouvernement à étudier la faisabilité d'une faculté unique de pédagogie dans le cadre de la future "université du Luxembourg". Le motif de la motion était de regrouper au sein d'une même institution tous les efforts d'enseignement et de recherche pédagogiques actuellement répartis entre différentes institutions comme l'ISERP, l'IEES, le CunLux ou les initiatives de formation continue. Cela permettrait d'établir un staff permanent d'enseignant-e-s et de chercheur-e-s, de concentrer le recours à des intervenant-e-s externes au sein d'une même structure et de coordonner efficacement les travaux de recherche et d'innovation sur l'enseignement luxembourgeois. La motion a failli ne pas passer parce que les modifications mineures, qui avaient mené à l'aval de la ministre Hennicot-Schoepges, n'étaient pas arrivées jusqu'au parlement.

## Lüge der Woche

"Five für One" - so heißt der Werbeslogan, den sich pffiffige PR-Strategen für ein neues Angebot der Banque de Luxembourg ausgedacht haben. Fünf Mal so viel Geld wie eingezahlt wird den KundInnen versprochen, die bei der Bank in eine Privatrente investieren. Wenn "Anne und Marc", heute 40 und 42 Jahre, nur 5.476 LUF monatlich bei ihnen fest anlegen würden, wäre die Summe im Rentenalter auf stattliche 4.173.000 LUF angewachsen. In Zeiten, in denen PolitikerInnen trotz voller Rentenkassen die Instabilität der gesetzlichen Rentenversicherung für die Zukunft beschwören, ist das doch ein tolles Angebot. Oder nicht? Dass Banken nie selbstlos sind und viel werben können, sobald sie einen Markt wittern, zeigt sich etwas weiter im Text: Ganz klein gedruckt heißt es dort zu der versprochenen Gewinnaussicht: "Compte tenu des fluctuations inhérentes aux marchés financiers, elle constitue une simple évaluation sans garantie aucune pour le futur." Die Moral von der Geschichte? Traue dem groß Gedruckten nicht!

## Auch Ferkel sind EuropäerInnen

Als Reaktion auf die überladenen Tiertransporte via Luxemburg hatten "Déi Gréng" am Montag zu einer Pressekonferenz eingeladen. Neben einer allgemeinen Kritik des EU-weiten "Tier-Tourismus" machten sie konkrete Gegenvorschläge: Landwirtschaftsminister Fernand Boden solle zu mehr Kontrollen und strengeren Sanktionen, zum Beispiel höheren Kautionszahlungen, greifen. Weil es vor allem niederländische Firmen sind, die bei Tiertransporten gegen das Gesetz verstoßen haben, veranlassten die Luxemburger Grünen auch eine parlamentarische Anfrage ihrer KollegInnen von den niederländischen "Groenlinks". Darin wird ihr Agrarminister unter anderem gefragt, ob er über die Gesetzesverletzungen Bescheid wisse, und ob er den betroffenen Firmen die Transportgenehmigung entziehen wolle.

Nachdem Fernand Boden am Dienstag in der Chamber erklärt hatte, er habe die Kommission und die Niederlande vorschriftsmäßig informiert und strafrechtliche Schritte eingeleitet, präzisierten "Déi Gréng" per Kommuniké: Die Regierung habe nicht alle Handlungsmöglichkeiten ausgeschöpft. Weil die Strafverfolgung sich länger hinziehen, werde sei eine Verschärfung des Strafmaßes per Großherzogliches Reglement notwendig.

## Révélation\$ à l'Utopia

Sur invitation d'Attac-Luxembourg Denis Robert, co-auteur, avec le luxembourgeois Ernest Backes, du livre "Révélation\$" (voir WOXX 578), sera présent lors de la projection de son film "Les dissimulateurs, révélations sur les circuits de l'argent invisible" le jeudi 29 mars au cinéma Utopia (salle 1, 19 heures, réservation: tél. 224611). La projection sera suivie d'un débat.

